



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 56 rue de Lille - 75007 Paris

SIREN : 441 717 501

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note en page 9 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de

présentation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 suite aux reclassements comptables effectués.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 4 juin 2024

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé

CDC DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31-12-2023

SOMMAIRE

Bilan actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Informations générales et faits significatifs	6
Principes et méthodes comptables	8
État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	10
Tableau de variation des fonds propres	11
Reclassements de produits et charges d'exploitation de l'exercice 2022 : tableau de passage	12
Informations sur les ressources de l'association et le résultat d'exploitation	13
Autres informations	14

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques et droits similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL (I)	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	88 707	-	88 707	77 168
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instrument de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	285 726	-	285 726	261 417
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL (II)	374 433	-	374 433	338 585
Frais d'émissions des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	374 433	-	374 433	338 585

PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	188 397	188 397
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	1 500	1 500
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	10 366	21 007
Excédent ou déficit de l'exercice	34 846	31 374
<i>Situation nette (sous total)</i>	235 109	200 263
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (I)	235 109	200 263
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
TOTAL (II)	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (III)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 173	41 768
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes sociales et fiscales	-	20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	100 151	96 534
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL (IV)	139 324	138 322
Écarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	374 433	338 585

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 855	9 870
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	56 689	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>	39 041	-
Ventes de prestations de service	-	15 905
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	96 364	111 201
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	197 909	187 287
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
Utilisation des fonds dédiés	-	-
Autres produits	-	3 150
TOTAL (I)	359 817	327 414
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	12 071	93
Variation de stock de marchandises	-	-
Autres achats et charges externes	168 885	170 994
Aides financières versées par l'entité	145 560	126 346
Impôts et taxes	-	-
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Report en fonds dédiés	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL (II)	326 516	297 433
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	33 302	29 981

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	33 302	29 981
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	-	-
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 504	62
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	22
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (III)	1 504	84
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	32
TOTAL (IV)	-	32
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 504	52
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	34 806	30 033
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40	1 360
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL (V)	40	1 360
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL (VI)	-	20
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	40	1 340
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	361 361	328 858
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	326 516	297 485
EXCEDENT OU DEFICIT	34 846	31 374
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Donc en nature</i>	-	-
<i>Prestations en nature</i>	-	-
<i>Bénévolat</i>	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>	-	-
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	-	-
<i>Prestations en nature</i>	-	-
<i>Personnel bénévole</i>	-	-
TOTAL	-	-

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS

CDC Développement solidaire est une association sans but lucratif, au service de l'intérêt général.

Ses adhérents sont pour l'essentiel membres du Groupe CDC, avec quelques retraités du Groupe et des cotisants externes.

Ses statuts, dont la dernière mise à jour date du 7 juin 2018, stipulent que son objet consiste à :

- Développer des actions en faveur des pays les moins avancés ;
- Aider à la réalisation de projets concrets et prendre en charge des opérations destinées à améliorer les conditions de vie dans ces pays après concertation avec les populations intéressées ; et
- Entreprendre des actions d'information sur ces pays.

Elle est d'intérêt général à caractère humanitaire, philanthropique, éducatif et social.

Ses moyens d'actions sont également précisés dans les statuts :

- Organisation de manifestations destinées à promouvoir son objet ;
- Diffusion de publications ; et, d'une façon générale,
- Toutes initiatives propres à développer ses activités.

L'association CDC Développement solidaire ne fait pas appel à la générosité du public et ne perçoit aucune subvention publique.

Le modèle économique de l'association repose sur les contributions des salariés et retraités du groupe CDC, ainsi que sur les abondements et autres contributions apportées chaque année par le groupe CDC auxquelles viennent s'ajouter des contributions volontaires en nature et les recettes générées lors de manifestations ponctuelles de bienfaisance.

La Caisse des Dépôts met, en outre, à disposition, sans contrepartie, un local permanent et des salles de réunion en tant que de besoin, rue de Lille à Paris 7^{ème} arrondissement, ainsi que du matériel informatique et du mobilier. De ce fait, aucune immobilisation n'apparaît à l'actif du bilan. Il en résulte aussi l'absence de charge locative et logistique.

La Caisse des Dépôts facilite par ailleurs les opérations de collecte de dons.

Conformément à la convention signée au cours de l'exercice, la mise à disposition de la déléguée générale est facturée à l'association trimestriellement. Une apprentie en contrat d'apprentissage avec la Caisse des Dépôts a, par ailleurs, la possibilité d'effectuer une partie de sa formation au sein de l'association. Les frais engendrés par cet accord sont couverts en totalité par une subvention de fonctionnement.

Une quarantaine de bénévoles continuent à prêter gracieusement leur concours. En conséquence, il n'y a pas de charge de personnel, ni d'intervenant extérieur (commissaire aux comptes mis à part). Il est à noter que, depuis l'exercice 2023, CDC Développement solidaire n'a plus recours aux services d'un expert-comptable.

En conclusion, les charges de fonctionnement et de collecte sont réduites à leur strict minimum. Les missions sociales sont assurées par le travail de la déléguée générale, d'une apprentie et de bénévoles et se traduisent par des contributions financières auprès des acteurs de terrain, après sélection des meilleurs projets et suivi permanent de chaque projet jusqu'à son parfait achèvement.

Aucun fait significatif particulier n'est à mentionner au titre de l'exercice 2023.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France au secteur non lucratif. Ces principes résultent des dispositions du Plan Comptable Général et de ses adaptations aux associations prévues par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter 1^{er} janvier 2020.

L'exercice présenté a une durée de 12 mois. Il démarre le 1er janvier et se termine le 31 décembre 2023.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle et conformément aux principes de bases suivants :

- ❖ Continuité de l'exploitation ;
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ❖ Indépendance des exercices.

Compte tenu des caractéristiques de l'association CDC Développement solidaire, certaines notes annexes prévues par la réglementation comptable spécifique au secteur non lucratif ne sont pas documentées, car non applicables. Il s'agit, notamment de celles relatives aux :

- Actifs inaliénables ;
- Réévaluation des actifs corporels et financiers ;
- Donations temporaires d'usufruit ;
- Affectation d'actifs constitutifs d'une dotation non consommable ;
- Informations spécifiques à communiquer par les entités faisant appel à la générosité du public ;
- Relations avec les contreparties donnant toutes indications utiles sur les transactions autres que celles résultant d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits au bilan reste celle du coût historique.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2022.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à l'origine pour leur coût d'acquisition. Les résultats des cessions intervenues au cours de l'exercice sont enregistrés parmi les résultats financiers. À la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure à leur coût d'acquisition.

Projets financés par l'association

Les financements de projets approuvés par l'Assemblée générale tenue au cours de l'exercice constituent des charges de l'exercice pour la totalité du montant du financement envisagé, que ce montant soit versé, ou non, au cours de l'exercice.

Pour l'établissement de l'état des dettes à la clôture, les sommes non encore versées au titre des financements de projets sont considérées comme des dettes à plus d'un an (mais moins de 5 ans), s'il s'agit d'un projet adopté par l'Assemblée générale tenue au cours de l'exercice et comme des dettes à moins d'un an, si les projets ont été adoptés au cours d'Assemblées générales antérieures.

Changement de présentation

Pour la présentation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, il a été procédé à des reclassements de certains produits et charges d'exploitation par rapport à la présentation de l'exercice 2022.

En effet, dans les comptes 2022 :

- Les ventes de produits issus du commerce équitable étaient présentées parmi les prestations de service – et figurent désormais parmi les ventes de biens ;
- Les dons récoltés grâce au partenariat avec l'AGR étaient présentés parmi les prestations de service – et figurent désormais parmi les dons manuels ;
- Les ventes de biens ayant fait l'objet de dons étaient présentées parmi les dons manuels – et figurent désormais parmi les ventes de dons en nature ;
- Les achats de produits issus du commerce ou de l'artisanat équitables étaient présentés parmi les autres achats et charges externes – et figurent désormais parmi les achats de marchandises.

Un tableau de passage entre le compte de résultat 2022 et un compte de résultat 2022 retraité, ainsi que le détail des produits et charges concernées, est présenté dans les notes annexes.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

CRÉANCES	AU 31/12/2023	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients, usages douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versement assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	88 707	88 707	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CRÉANCES	88 707	88 707	0

DETTES	AU 31/12/2023	À 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit de moins d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit de plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	39 173	39 173		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	100 151	29 396	70 755	
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	139 324	68 569	70 755	0

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2022	Augmentation	Diminution ou Consommation	À la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	188 397				188 397
Fonds propres avec droit de reprise					0
Écarts de réévaluation					0
Réserves	1 500				1 500
Report à nouveau	-21 007	31 374			10 366
Excédent ou déficit de l'exercice	31 374	-31 374	34 846		34 846
Situation nette	200 263		34 846	0	235 109
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	200 263		34 846	0	235 109

RECLASSEMENTS DE PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

TABLEAU DE PASSAGE	EXERCICE 2022	RECLASSEMENTS		EXERCICE 2022 RETRAITÉ	EXERCICE 2023
		+	-		
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations	9 870			9 870	8 855
Ventes de biens	0	28 433		28 433	56 689
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	14 384		14 384	39 041
Ventes de prestations de service	15 905		15 905	0	0
Dons manuels	111 201	5 006	14 384	101 823	96 364
Contributions financières	187 287			187 287	197 909
Autres produits	3 150		3 150	0	0
TOTAL (I)	327 413	33 439	33 439	327 413	359 817
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	93	11 781		11 874	12 071
Autres achats et charges externes	170 994		11 781	159 213	168 885
Aides financières versées par l'entité	126 346			126 346	145 560
TOTAL (II)	297 433	11 781	11 781	297 433	326 516
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	29 980	21 658	21 658	29 980	33 302

INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION ET LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

RESSOURCES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES		
Dons liés au mécénat de la Caisse des Dépôts	71 520	68 080
Actions de collectes et de ventes	39 041	14 444
Adhésions et dons (hors tourisme solidaire et mécénat)	30 215	41 757
Ventes de produits <i>Ethiquable</i> en partenariat avec le Kiosque Service	17 649	13 989
Dons collectés en partenariat avec l'AGR	1 159	1 856
Subventions versées par la Caisse des Dépôts (hors mise à disposition)	35 000	35 000
Dons collectés dans le cadre du tourisme solidaire	2 325	0
TOTAL DES RESSOURCES (a)	196 908	175 126
CHARGES D'EXPLOITATION (hors mise à disposition de personnel)		
Financement de projets (y compris tourisme solidaire)	145 560	126 346
Achats de produits du commerce et de l'artisanat équitables	12 071	11 874
Audit des comptes et honoraires d'expertise comptable	1 577	3 453
Fournitures de bureau et logiciel comptable	2 625	1 980
Frais bancaires	1 684	1 582
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors MAD) (b)	163 517	145 235
Impact MAD (erreur de 2022, corrigée en 2023)	-90	90
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (a-b+c)	33 302	29 981

AUTRES INFORMATIONS

Régime fiscal

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'association est exonérée de l'impôt sur les sociétés de droit commun, mais est assujettie à celui dû sur certains revenus de capitaux mobiliers perçus au cours de l'exercice et imposés aux taux de 10, 15 ou 24% selon la nature des placements.

Par ailleurs, l'association est exonérée de la TVA ainsi que de la CET et de la taxe d'apprentissage. En revanche, elle ne récupère pas la TVA sur les charges externes et les investissements.

Au cas où elle emploierait un salarié, elle serait passible de la taxe sur les salaires.

Effectifs

L'association n'emploie aucun salarié.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés en 2023 s'élèvent à 1 464€.

Engagements hors bilan reçus et donnés

Néant

Information sur les dirigeants

Les dirigeants membres du Conseil d'administration, y compris les membres du Bureau, ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature, à quelque titre que ce soit.

Ils sont strictement bénévoles.

Contributions volontaires en nature

Le travail des bénévoles de l'association (détaillé dans les informations générales) ne peut être quantifié et inscrit en compte de résultat, dans la mesure où celle-ci ne dispose pas d'une information quantifiable et valorisable des contributions volontaires significatives obtenues.

* *

*